

TARIFS MUTATIONS
Circulaire Administrative 2020-21 – Titre 4

Nouveau frais de mutation adoptés en juin 2020

Frais de mutations

NOUVEAU

Sens de la mutation →			Types de licences (saison en cours)					
			Athlé Compétition	Athlé Entreprise	Athlé Running	Athlé Découverte	Athlé Santé	Athlé Encadrement
Types de licences (saison en cours ou saison n-1)	Athlé Compétition	U14 Benjamins U16 Minimes	50 €	50 €				50 € (*)
		Autres	140 €	140 €	140 €		140 €	140 €
	Athlé Entreprise	U14 Benjamins U16 Minimes	50 €	50 €				50 € (*)
		Autres	140 €	140 €	140 €		140 €	140 €
	Athlé Running		140 €	140 €	140 €		140 €	140 €
	Athlé Découverte					20 €		
	Athlé Santé		20 €	20 €	20 €		20 €	20 €
	Athlé Encadrement	U16 Minimes	50 €	50 €				50 €
		Autres	140 €	140 €	140 €		140 €	140 €

Compensation Financière

Un club quitté peut prétendre au versement par le club d'accueil d'une compensation, dans les conditions fixées par les Règlements Généraux (article 2.3.3).

Le montant de la compensation financière est calculé en fonction du plus grand nombre de points que le licencié a apporté, par son niveau de classement, au club quitté au 31 décembre précédant la demande de mutation.

Ce montant est automatiquement renseigné dans le formulaire de demande de mutation.

Attention : en raison de la crise sanitaire due au Covid-19 ayant entraîné le confinement et l'annulation de toutes les compétitions d'Athlétisme entre le 1er mars et le 31 juillet 2020, le montant de la compensation financière de toute mutation sera calculé en fonction du

meilleur nombre de points apporté par le licencié au Club quitté, au 31 décembre 2019 ou au moment de la mutation.

Les montants de cette compensation sont les suivants :

Pour les Dirigeants, Entraîneurs, Officiels et Spécialistes (tous types de Licences) :

Niveaux	Points	Montant compensation due
Régional 1	15	100€
Interrégional 1	21	150€
National 1	30	300€

Les jeunes juges sont considérés comme étant encore en formation ; ils n'ont donc pas la qualité d'officiels.

Pour les Compétiteurs (licences Athlé Compétition)

De Cadets à Masters :

National 4 (24 points) : 300 euros / National 3 (26 points) : 800 euros / National 2 (28 points) : 1 200 euros / National 1 (30 points) : 2 000 euros / International B (35 points) : 4 000 euros / International A (40 points) : 6 000 euros

Minimes : Interrégional 3 (19 points) à Interrégional 1 (21 points) : 150 euros

MINIMES		
Niveaux	Coefficients	Montant compensation due
Interrégional 1	21	150€
Interrégional 2	20	150€
Interrégional 3	19	150€

DE CADET A MASTER		
Niveaux	Coefficients	Montant compensation due
National 4	24	300€
National 3	26	800€
National 2	28	1200€
National 1	30	2000€
International B	35	4000€
International A	40	6000€

Exonération des frais de mutation et compensation

La mutation est gratuite et ne donne pas lieu à de compensation financière :

- Pour tout licencié, lorsque le club dont il était adhérent quitte la FFA suite à une radiation
- Pour tout licencié, lorsque le club dont il était adhérent ne s'est pas ré-affilié au plus tard le 30 septembre 2020 et ce jusqu'à la date éventuelle de sa ré-affiliation.

PARTENAIRES OFFICIELS

- Pour tout licencié éligible au statut d'athlète professionnel dont le contrat de travail ou le contrat d'image a été rompu par son Club ; dans ce cas un courrier du Club lui notifiant cette rupture devra être joint à la demande de mutation
- Pour tout licencié dont le Club change de statut à condition que la demande de mutation soit réalisée dans un délai d'un mois à compter du changement de statut
- **En cas de décision spécifique et particulière, prise après instruction, par la CSR nationale en 1er ressort, ou par le Bureau Fédéral en cas d'appel.**

Dans le cas de licenciés reprenant la compétition après avoir été sanctionnés par une instance disciplinaire, le droit de mutation exigible au jour du début de la suspension reste dû

PARTENAIRES OFFICIELS

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

AGENCE
NATIONALE
DU SPORT

AG2R LA MONDIALE